



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'habitat et l'urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire

Office de Promotion et de Gestion Immobilière

de Sidi Bel Abbés

N° 77 /OPGI/DG/2025

Sidi Bel Abbés le :

Numéro d'identification fiscale NIF 099922002228060

AVIS D'INFRUCTUOSITE

- Conformément a la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public(suivant l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics).

L'office de promotion et de gestion immobilière de sidi bel abbés, adresse 05 rue Blaha Abbes, informe l'ensemble des soumissionnaires que l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales, publié dans les quotidiens nationaux **l'écho d'Oran** en date du **04/12/2025** et **الجمهورية** en date du **08/12/2025**, concernant :

- L'ACHEVEMENT DE 40 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 02) Et 4 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES YC 08 LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE HASSI ZAHANA- WILAYA DE SIDI BEL ABBES EN TCE+VRD.
- L'ACHEVEMENT DE 40 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 02) Et 4 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES YC 12 LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE SIDI ALI BOUSSIDI- WILAYA DE SIDI BEL ABBES EN TCE+VRD.
- L'ACHEVEMENT DE 55 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 02) Et 4 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES YC LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE HASSI ZAHANA- WILAYA DE SIDI BEL ABBES EN TCE+VRD.

Est déclaré infructueux.

MOTIF D'INFRUCTUOSITE : AUCUNE OFFRE DEPOSEE

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis, et ce auprès de la commission des marchés publics de l'office, conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les dispositions qui relèvent du domaine réglementaire.

LE DIRECTEUR GENERAL